

Le San Mya Infos

Compte-rendu du Conseil Municipal

Vendredi 28 mars 2025

Etaient présents :

Sébastien DESHAYES - Valérie DA FONTE – Anthony TISSEUR - Laure SIRGUEY
Céline BLONDEAU - Cédric BECKER - Marc BOUTEILLE - Claudine FARGIER
FAURE Michel - Valentino GOFFART - Yves LAURANSON – Françoise MERLLIE

Absents et excusés :

Valérie AUBRY : Pouvoir donné à Françoise MERLLIE
Cédric NICLOU : Pouvoir donné à Cédric BECKER
Sophie THIVILLIER : Pouvoir donné à Sébastien DESHAYES

A l'ordre du jour :

- **Approbation du procès-verbal du dernier conseil municipal**
- **Tirage au sort des jurés d'assises**
- **Demandes de subventions auprès du département de la Loire au titre de l'enveloppe solidarité 2026**
- **Marchés publics pour le renouvellement et la réhabilitation de collecteurs d'Assainissement : Rapport d'Analyses des Offres, choix des entreprises retenues**
- **Construction du Centre Technique Municipal :**
 - **Approbation de la construction**
 - **Réactualisation de la demande de DETR**
 - **Demande de fonds de concours solidaire auprès de la CCFE**
- **Vote des taxes locales (taxe foncière sur bâti – taxe foncière sur non bâti – taxe d'habitation) pour 2025**
- **Vote des subventions aux associations communales pour 2025**
- **Approbation des comptes financiers uniques 2024 du budget principal et du budget Assainissement**
- **Affectation des résultats de fonctionnement 2024 du budget principal et du budget Assainissement**
- **Vote du budget primitif principal 2025 et du budget annexe Assainissement 2025**
- **Questions diverses**

N'oubliez pas de
regarder l'....

Agenda!

Communal en Page 2.

Jeudi 10 avril à 13h30

- Marche pour tous – Rendez-vous sur le parvis de la mairie à 13h

Samedi 12 avril

- 30 ans de l'école de musique EMUSMA

Vendredi 25 avril

- Conseil Municipal privé exceptionnel

Samedi 26 avril

- Une rose, un espoir

Samedi 3 mai

- Omelette des jeunes à la salle d'animation

Dimanche 11 mai

- Marche des Moulins

Jeudi 15 mai à 13h30

- Marche pour tous – Rendez-vous sur le parvis de la mairie à 13h

Vendredi 16 mai

- Conseil Municipal

Jeudi 12 juin à 13h30

- Marche pour tous – Rendez-vous sur le parvis de la mairie à 13h

Vendredi 13 juin à partir de 19 heures

- Fête de la Musique



Tirage au sort des jurés d'assises

Suite à la réunion du 27 février 2025 à Feurs, la commune de Saint-Médard a été tirée au sort. En tant que citoyen, vous pouvez être appelé à siéger à la cour d'assises, aux côtés de juges professionnels, pour juger les affaires pénales les plus graves. Une première liste préparatoire est établie dans chaque commune par un tirage au sort effectué sur les listes électorales sous l'autorité du Maire. Tel a été le cas ce vendredi 28 mars dans notre village, où trois personnes ont été tirées au sort. Ces dernières vont être informées par courrier.



Demandes de subventions auprès du département de la Loire au titre de l'enveloppe solidarité 2026

Rénovation Groupe Scolaire avec installation de l'enseigne

Monsieur le Maire, Sébastien DESHAYES, précise que des travaux de rénovation du groupe scolaire doivent être réalisés. En effet, 12 enfants de maternelle vont faire leur rentrée scolaire en septembre 2025 et la sieste ne va pas pouvoir se faire à l'endroit réservé car la pièce allouée est trop petite. Il conviendra de délocaliser la couchette dans la salle d'évolution. Cependant des travaux sont à prévoir : pose volets roulants solaires, peinture des ouvrants, dépose système de chauffage obsolète, réfection des joints des murs et installation de l'enseigne de l'école, école dénommée « Les clés de demain ». Le total des travaux s'élève à 13 376.50 euros HT. Il est précisé qu'il est possible de demander une subvention auprès du Département de la Loire, au titre de l'enveloppe solidarité 2026. Cette aide s'élèverait à 7 000 euros.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de solliciter cette subvention auprès du Département de la Loire, au titre de l'enveloppe solidarité 2026, d'un montant de 7 000 euros, pour les travaux de rénovation de l'école et l'installation de l'enseigne pour un montant de 13 376.50 euros HT.

Restauration de l'église : vitraux et plafonds

Monsieur le Maire, Sébastien DESHAYES, précise que des travaux de restauration de l'église sont nécessaires au niveau des vitraux et des plafonds. En effet, suite aux forts vents des derniers jours, un vitrail est tombé à terre. L'entreprise Vitrail du Forez est intervenue en urgence pour sécuriser et réparer les dégâts. Un état des lieux a été demandé par rapport aux plafonds et la rénovation des verrières et vitraux. Le devis de l'entreprise Vitrail du Forez s'élève à 8 675 euros HT concernant la restauration des vitraux et des verrières de l'église. Le devis de l'entreprise Stéphane MOUILLER, Peinture Décoration, s'élève à 9 928 euros HT pour les plafonds à reprendre et à repeindre.

Au total, les frais s'élèvent à 18 603 euros HT et nous pourrions obtenir une enveloppe de solidarité d'un montant de 7 000 euros.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de solliciter cette subvention auprès du Département de la Loire, au titre de l'enveloppe solidarité 2026, d'un montant de 7 000 euros, pour les travaux de rénovation de l'église pour un montant de 18 603 euros HT.



Marchés publics pour le renouvellement et la réhabilitation de collecteurs d'Assainissement : Rapport d'Analyse des Offres, choix des entreprises retenues

Madame Laure SIRGUEY, troisième adjointe, informe que la consultation a été engagée selon la procédure adaptée pour l'attribution du marché pour le renouvellement et la réhabilitation de collecteurs d'Assainissement. La date limite de réception des offres était fixée au 7 mars 2025 à 12h. A noter que 5 entreprises ont remis une offre dans les délais impartis.



Le rapport d'analyse des offres, établi par le bureau GEOLIS, a été présenté au Conseil Municipal et a déterminé l'offre la plus avantageuse économiquement, au regard des critères de sélection énoncés dans le dossier de consultation. A noter qu'il convient de faire exécuter les travaux de la tranche ferme au lieu-dit « la Proute » et de la tranche optionnelle N°1 au lieu-dit « les Sagnes ». La tranche optionnelle N°2 au lieu-dit « la Baronnière » est abandonnée pour le moment et sera ré étudiée ultérieurement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'attribuer le marché relatif aux travaux de renouvellement et réhabilitation des collecteurs des réseaux d'Assainissement, à la société la plus avantageuse, pour la tranche ferme et la tranche optionnelle 1, soit pour un montant de 155 443 € HT.

Construction du Centre Technique Municipal

Approbation de la construction

Monsieur le Maire, Sébastien DESHAYES, rappelle que la commune a acquis en 2023, la parcelle cadastrée B 1788, pour un montant de 35 000 euros sur laquelle, le projet sera implanté. A noter que la réalisation du projet a été confiée à l'architecte Julie GUERIN et que l'avant-projet réalisé par l'architecte, s'élève à 592 540 euros HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de valider le projet de construction d'un centre technique municipal pour un montant total HT de 592 540 € HT.



Réactualisation de la demande de DETR

Monsieur le Maire, Sébastien DESHAYES, précise que la commune peut prétendre au soutien des services de l'Etat et percevoir une subvention au titre de la DETR 2025 (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de solliciter une subvention au titre de la DETR 2025 auprès de l'État, concernant la construction du centre technique municipal, pour un montant total estimé à 592 540 € HT.

Demande de fonds de concours solidaire auprès de la CCFE et enveloppe territorialisée auprès du Département

Monsieur le Maire, Sébastien DESHAYES, précise que le projet initial de construction d'un pôle technique et associatif n'est pas réalisable, par manque de financement. Il convient donc de modifier la demande de subvention initiale auprès du Département de la Loire et de le solliciter à nouveau pour une enveloppe territorialisée, à hauteur de 30% du montant total des dépenses, soit une subvention de 177 762 €, pour la construction du centre technique municipal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de solliciter une subvention auprès du Département de la Loire, au titre de l'enveloppe territorialisée, à hauteur de 30% des dépenses totales et de solliciter à la Communauté de Communes Forez-Est, l'attribution d'un fonds de concours de 30 000 € pour le financement de sa réalisation.

Vote des taxes locales

Monsieur le Maire, Sébastien DESHAYES, rappelle que la taxe d'habitation ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et sur délibération les logements vacants depuis plus de 3 ans. Pour rappel, le taux voté en 2024 pour la taxe Foncier Bâti était de 33.26 %, Taxe Foncier Non Bâti était de 32% et la Taxe d'Habitation était de 7.97%.

Après en avoir délibéré et conscient des hausses des charges de fonctionnement, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'augmentation de 0.75% de la TH soit 8.03% et 0.75% de la TFB soit 33.51% et de laisser le TFNB inchangé pour ne pas pénaliser les agriculteurs, soit à 32%.



Vote des subventions aux associations communales pour 2025

Monsieur le Maire, Sébastien DESHAYES, propose de voter les subventions annuelles accordées aux associations de la commune. Il est rappelé que le minimum est de 150 euros. Il ne faut pas oublier que les associations jouent un rôle primordial dans un village, en plus de rendre des services essentiels à la population locale, elles contribuent à l'animation de Saint-Médard.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, approuve à l'unanimité, l'attribution de 12 500 euros sous forme de subventions aux associations du village.



Approbation des comptes financiers uniques 2024 du budget principal et du budget annexe Assainissement

La présentation des comptes financiers uniques 2024 du budget principal et du budget annexe Assainissement a été exposée par **Monsieur le Maire, Sébastien DESHAYES** et par **Nadine ESCOT, Directrice Générale des Services**.

Budget principal :

Résultat de clôture de fonctionnement avec un excédent de 123 044,43 euros. Le meilleur résultat de clôture jamais connu.

Service annexe « Assainissement » :

Résultat de clôture de fonctionnement avec un excédent de 46 129.62 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, vote à l'unanimité les comptes financiers uniques 2024 de la commune et du budget annexe.

Affectation des résultats de fonctionnement 2024 du budget principal et du budget Assainissement

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité l'affectation du résultat de fonctionnement du budget principal et du budget annexe « Assainissement ».

Vote du budget primitif principal 2025 et du budget annexe Assainissement 2025

Monsieur le Maire, Sébastien DESHAYES, présente à l'assemblée le budget primitif 2025 du budget communal. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, approuve à l'unanimité, le budget primitif principal, proposé par Monsieur le Maire :

	Dépenses	Recettes
Section FONCTIONNEMENT	972 963 €	972 963 €
Section INVESTISSEMENT	925 613 €	925 613 €
TOTAL	1 898 576 €	1 898 576 €

Il est en de même pour le budget Assainissement approuvé à l'unanimité :

	Dépenses	Recettes
Section FONCTIONNEMENT	216 331 €	216 331 €
Section INVESTISSEMENT	530 504 €	530 504 €
TOTAL	746 835 €	746 835 €

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Vigilance cambriolages

En raison d'une recrudescence de cambriolages sur le secteur, nous vous demandons de redoubler d'attention et de vigilance.

Ne pas hésiter à signaler à la gendarmerie tout comportement inhabituel : présence de véhicule en stationnement, d'individus inconnus...

VIGILANCE CAMBRIOLAGES

Contre les cambriolages, ayez les bons réflexes !



Arrêt du cuivre

L'arrêt du cuivre se poursuit

La fermeture du réseau cuivre est devenue concrète pour cinq premières communes de la Loire. Un bilan très encourageant et une réussite soulignée par les médias locaux qui mettaient à l'honneur le 30 janvier tout le travail d'accompagnement engagé par les communes.

C'est maintenant au tour de soixante autres communes identifiées dans le **lot 2 avec une échéance de fermeture technique fixée à janvier 2026**

Nous continuerons donc à nous mobiliser pour accompagner vos territoires dans cette transition majeure et nous prendrons contact avec les communes concernées pour adapter ensemble les modalités d'actions. Pour rappel, l'outil Géoloire mis en place par le SIEL-TE permet de consulter en toute autonomie, l'état et les indicateurs de votre commune.

Le chiffre du mois

31

Le 31 mars marque la fin de la période réglementaire pour faire de l'élagage. N'hésitez pas à faire ce rappel auprès des administrés. L'élagage est un véritable enjeu pour la pérennité du réseau dans le contexte actuel.

L'arrêt du cuivre : le rôle des opérateurs commerciaux

L'arrêt du cuivre implique plusieurs acteurs, dont les opérateurs commerciaux qui ont un rôle essentiel à jouer auprès des collectivités et des usagers.

Ils sont associés dans nos rencontres lorsque nous organisons des forums ou des permanences, et permettent ces échanges directs avec les habitants.

Ils peuvent également engager des démarches individuelles auprès de vos communes afin de pouvoir vous accompagner sur l'enjeu de l'arrêt du cuivre.

L'opérateur Bouygues Télécom nous a informé de cette démarche qu'il souhaite engager prochainement. N'en soyez donc pas surpris et nous vous remercions d'avance pour l'accueil qui pourra leur être réservé, leur demande est légitime.

Evolution du portail d'éligibilité

Depuis le 21 janvier, le portail de demande de raccordement a évolué. Comme vous avez pu le constater la démarche se fait désormais à l'adresse, permet d'accompagner de manière plus précise la demande d'un usager et donne la possibilité d'ajouter ou de modifier une adresse mal référencée. Un tutoriel est également disponible [ici](#) qui pourra vous aider.

Nouvelle configuration de la page d'accueil

<https://eligibilite-ftth.thd42exploitation.fr/>



En cas de nécessité vous pouvez toujours nous écrire sur cette adresse dédiée contact@thd42exploitation.fr

Sondage en ligne

Afin d'améliorer l'expérience utilisateur de notre site Internet www.thd42exploitation.fr un sondage est mis en ligne et visible en page d'accueil.

L'objectif : recueillir vos avis, celles de vos administrés, vos attentes sur les améliorations qui pourraient être engagées sur notre site. Merci de vos contributions.

Rappel de la procédure D'accès à espace privatif «Elus»

Accessible depuis notre site Internet <https://thd42exploitation.fr/>

dirigez-vous sur « espace Elus », puis espace privé. Saisissez votre identifiant : thd.42
Mot de passe : thd.42.exploitation en respectant les points et les minuscules.

Dans les rubriques intitulées : « Comment communiquer » « Actualités », vous pourrez retrouver le kit de communication dédié à la fermeture du cuivre

A retrouver également :

Comprendre la Vie du réseau avec « le guide de l'élu » : classé par thématique, ce guide a été réalisé conjointement avec le SIEL-TE pour vous accompagner sur la compréhension des missions portées par le délégant et le délégataire ainsi que des procédures à suivre suivant situations rencontrées.

Comment être averti d'un incident sur le réseau fibre de votre commune ? : pour être informé par SMS d'incident majeur, n'hésitez pas à compléter le formulaire pour être ajouté dans liste de diffusion.

ARRET DU CUIVRE

Rappel des bonnes pratiques

Raccordement : Conseiller le dispositif de pré-raccordement aux habitants*

*Pour tous les bâtiments recensés entre 2013 et 2018. Les raccordements des nouvelles constructions dont le permis aurait été déposé après le 01/01/2019, sont soumis à un règlement forfaitaire.

Communication auprès des habitants : mise à disposition des flyers, engager des informations sur vos sites Internet, bulletins municipaux ou toutes canaux habituels. Des ressources sont disponibles dans votre Espace Elus N'hésitez pas à relayer ces liens sur vos sites :

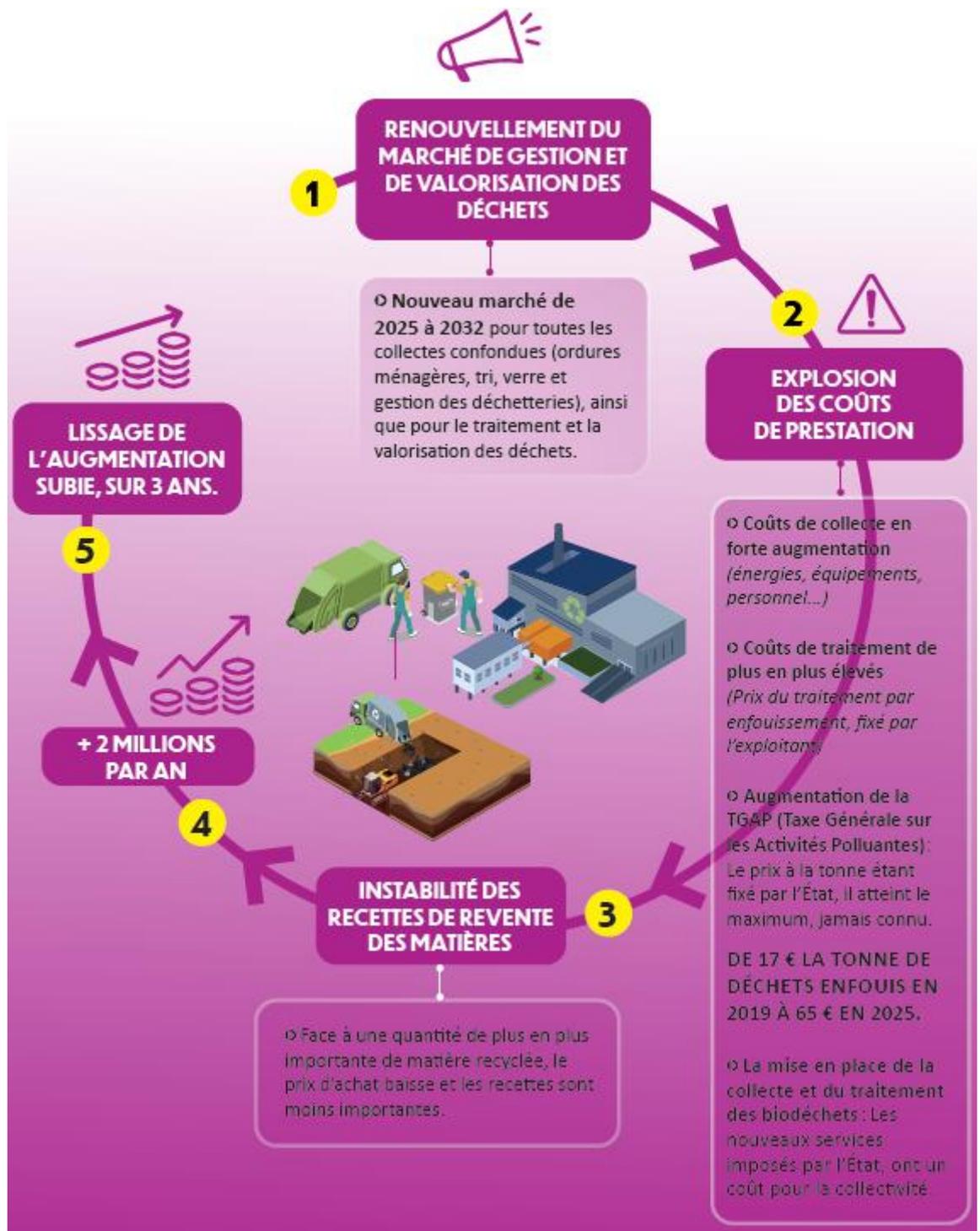
<https://thd42exploitation.fr/la-fermeture-du-reseau-telephonique-en-cuivre>

FAQ

Identifier situations bloquées ou stagnantes

Alertez-nous : si vous constatez toutes pratiques anormales et malhonnêtes auprès de vos administrés

Contexte



RÉPARTITION DE LA HAUSSE DES COÛTS

COMPARATIF DES COÛTS AVEC L'EXERCICE 2023

4


+ 2 MILLIONS
PAR AN

○ 2025

UNE HAUSSE DE PRÈS DE 2 MILLIONS D'EUROS

- + 1,1 MILLIONS € ⇨ Le coût de la collecte des ordures ménagères et des papiers et emballages
- + 500 000 € ⇨ La gestion des déchèteries
- + 115 000 € ⇨ Le traitement des ordures ménagères
- + 150 000 € ⇨ La collecte des biodéchets
- + 90 000 € ⇨ Le centre de tri de Firminy
- + 20 000 € ⇨ La collecte du verre
- + 20 000 € ⇨ La collecte des cartons pour les commerçants

La CC Forez-Est étudie des solutions permettant de diminuer certains postes de dépenses. C'est pourquoi, elle s'oriente vers l'incinération d'une partie de ses déchets, moins coûteuse que l'enfouissement.

IMPACT SUR VOTRE FACTURATION

5


LISSAGE DE
L'AUGMENTATION
SUBIE
SUR 3 ANS

Force est de constater, que pour appliquer les principes des règles budgétaires de toute collectivité, le budget de la gestion et de la valorisation des déchets, d'environ 11 millions d'euros, doit être équilibré et autonome.

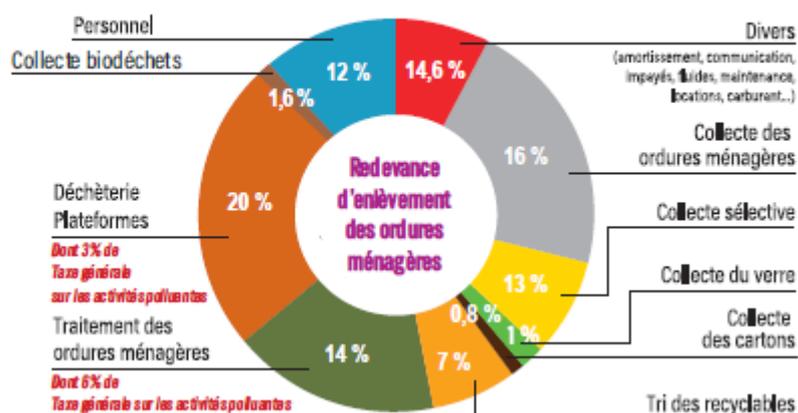
Ainsi, le montant des Redevances d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM) appliqué aux usagers doit évoluer. La grille tarifaire sera restructurée dès l'année 2025. Elle permettra de dissocier les foyers constitués d'une et de deux personnes.

Afin de ne pas faire supporter à l'usager une hausse trop brutale, sur une année, LA CC FOREZ-EST A CHOISI DE LISSER L'AUGMENTATION SUBIE, SUR TROIS ANS.

Enfin, elle a décidé de ne pas récupérer l'intégralité de la hausse à l'usager, pendant 2 ans. Ce qui représente 1,4 millions d'euros.

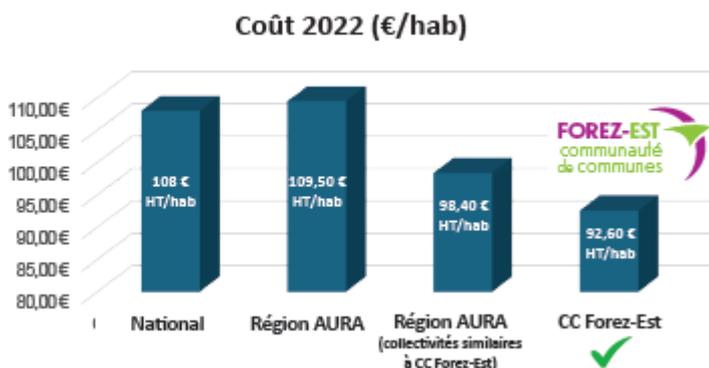
VENTILATION DE VOTRE FACTURE


LA COLLECTE
DES ORDURES
MÉNAGÈRES NE
REPRÉSENTE QUE
16 % DE VOTRE
FACTURE



COMPARATIFS AUX AUTRES TERRITOIRES


**FOREZ-EST
 EN DESSOUS DE
 LA MOYENNE
 NATIONALE ET
 RÉGIONALE**



LE COÛT DU TRI


**SANS TRIER,
 L'IMPACT SUR LA
 FACTURE SERAIT
 PLUS IMPORTANT**

La gestion du tri a un coût.

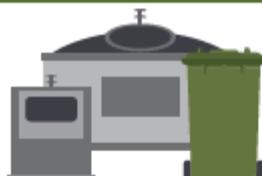
Sans les aides et la revente des matières recyclables, la gestion du tri serait plus coûteuse que celle des ordures ménagères (à l'€/tonne). En effet, le coût à la tonne serait de 420 €/tonne. Il est ramené à 160 €/tonne grâce à votre geste de tri.

En effet, les moyens de collecte déployés sont similaires à ceux des ordures ménagères pour un poids ramassé, moins élevé.

Les matières collectées sont ensuite transportées au centre de Firminy, afin d'être triées par un process automatisé et des interventions humaines sur les chaînes.

Les matières recyclables sont ensuite envoyées dans les bonnes filières. Les refus de tri sont rechargés et acheminés au centre d'enfouissement de Roche-la-Molière. C'est ce qui coûte très cher !

COÛT ORDURES MÈNAGÈRES



(Collecte
 Transport
 Enfouissement
 TGAP)

258 € HT/tonne

COÛT TRI



(Collecte
 Transport, Tri
 Livraison des matériaux
 aux recycleurs)

160 € HT/tonne



ERREURS DE TRI DANS LE CONTENEUR JAUNE

Collecte + Transport + Tri + Rechargement + Enfouissement +TGAP

=

582 € HT/tonne

AVEC DE BONS GESTES DE TRI, NOUS POURRIONS ÉCONOMISER PRÈS DE 300 000 €





« Bonjour à toutes et à tous,

Nous avons constaté qu'il y avait encore trop de déchets dans la nature et dans le village.

C'est pourquoi nous avons décidé de faire des affiches « Stop aux déchets » en ciblant trois catégories : mégots, crottes de chien et déchets jetés hors des poubelles.

On a réfléchi à des slogans et des dessins correspondants que vous trouverez dans le village très bientôt.

Nous souhaitons que chacun fasse un petit geste pour notre village.

Et sur l'une des affiches, nous avons fait un petit clin d'œil au sport principal de notre village, qu'est le basket.

Nous avons hâte de vous faire découvrir tout cela très vite et nous comptons sur vous pour respecter et appliquer les bons conseils notés sur ces affiches... »

Le petit écho de la Com'

Evolution du rôle du maire depuis 1790

1790-1799 : La période révolutionnaire

- ✚ Création du rôle de maire avec une large autonomie locale.
- ✚ Les maires sont élus et doivent gérer la police, la fiscalité locale et l'administration des biens nationaux.
- ✚ Fortes évolutions sous différents régimes (Constituante, Convention, Directoire, Consulat).

1800-1870 : De la centralisation impériale à la décentralisation modérée

- ✚ Napoléon Bonaparte instaure un contrôle étroit sur les maires, qui deviennent des agents de l'État, nommés par le préfet.
- ✚ Sous la Restauration et la Monarchie de Juillet, les maires sont encore sous l'autorité préfectorale.
- ✚ Le Second Empire (Napoléon III) amorce une légère autonomie avec la loi de 1855

1871-1945 : L'ancrage républicain

- ✚ La loi de 1884 marque une étape clé en instaurant l'élection du maire par le conseil municipal et en affirmant l'autonomie communale.
- ✚ Les maires deviennent des figures centrales de la vie locale et acquièrent des responsabilités croissantes (urbanisme, éducation, assistance sociale).

1945-1982 : Le maire sous la tutelle de l'État

- ✚ Après la Seconde Guerre mondiale, le maire joue un rôle crucial dans la reconstruction.
- ✚ Malgré quelques libertés locales, l'État maintient un contrôle fort via les préfets.

Depuis 1982 : Décentralisation et renforcement des pouvoirs

- ✚ Les lois de décentralisation de 1982-1983 accordent une autonomie renforcée aux maires.
- ✚ Le maire devient un acteur majeur du développement local, avec des compétences étendues en matière d'aménagement, de services publics et de sécurité locale.

En résumé, le rôle du maire a évolué d'un statut d'agent de l'État sous contrôle préfectoral vers une figure clé de la démocratie locale, avec des pouvoirs grandissants, surtout après les lois de décentralisation.

MAIRES DE LA COMMUNE DE SAINT-MEDARD-EN-FOREZ

THOLOT Jean Méclard	élu maire le 28 février 1790
BISSY Antoine	élu maire le 2 décembre 1792
PHILIBERT Jean Marie	élu maire en l'an neuf
ARTHAUD DE LA FERRIERE (Henry ?)	élu maire le 15 décembre 1807
ARTHAUD DE LA FERRIERE Claude	était maire en 1821
ARTHAUD DE LA FERRIERE Léon Henry Gilbert	élu maire le 2 mai 1830
GRANGE Jean Antoine	élu maire le 27 mars 1831
GRANGE Jean Antoine	réélu maire le 14 décembre 1834
ARTHAUD DE LA FERRIERE Hector	élu maire le 2 juillet 1837
THOLOT Jean	élu maire le 7 octobre 1838
GRANGE Jean Antoine	élu maire le 2 septembre 1840
THOLOT Jean	élu maire le 13 août 1843
THIOLLIERE Antoine Etienne	élu maire le 10 novembre 1846
THIOLLIERE Antoine Etienne	réélu maire en 1855
BOUCHUT Jacques	élu maire le 8 octobre 1876
THIOLLIERE Eugène	élu maire le 21 janvier 1878
THIOLLIERE Eugène	réélu maire le 23 janvier 1881
THIOLLIERE Eugène	réélu maire le 18 mai 1884
THIOLLIERE Eugène	réélu maire le 20 mai 1888
THIOLLIERE Eugène	réélu maire le 15 mai 1892
THIOLLIERE Eugène	réélu maire le 17 mai 1896
THIOLLIERE Alphonse	élu maire le 13 mai 1900
THIOLLIERE Alphonse	réélu maire le 8 mai 1904
THIOLLIERE Alphonse	réélu maire en 1908
THIOLLIERE Alphonse	réélu maire le 12 mai 1912
THIOLLIERE Alphonse	réélu maire le 10 décembre 1919
THIOLLIERE Alphonse	réélu maire le 10 mai 1925
THIOLLIERE Alphonse	réélu maire le 12 mai 1929
BESSENAY Barthélemy	élu maire le 29 décembre 1931
BESSENAY Barthélemy	réélu maire le 12 mai 1935
HAWADIER Guy Marie	élu maire le 12 mars 1943
HAWADIER Guy Marie	réélu maire le 3 décembre 1944
HAWADIER Guy Marie	réélu maire le 3 mai 1953
HAWADIER Guy Marie	réélu maire le 15 mars 1959
PONCHON François	élu maire le 21 mars 1965
PONCHON François	réélu maire le 21 mars 1971
PONCHON François	réélu maire le 15 mars 1977
GOUILLOIN Jean	élu maire le 18 mars 1983
SEUX Jean Paul	élu maire le 3 novembre 1983
SEUX Jean Paul	réélu maire le 19 mars 1989
SEUX Jean Paul	réélu maire le 18 juin 1995
SEUX Jean Paul	réélu maire le 16 mars 2001
FLACHER Evelyne	élu maire le 21 mars 2008
FLACHER Evelyne	réélu maire le 28 mars 2014
DESHAYES Sébastien	élu maire le 30 mars 2018
DESHAYES Sébastien	réélu maire le 20 mars 2020

(Sources : Jean-Paul THOLLOT)